

## **Méthode d'évaluation des impacts**

L'évaluation de l'impact consiste à en déterminer son importance puis sa certitude. L'importance de l'impact est déterminée par trois variables, à savoir, la résistance de l'élément environnemental, sa perturbation et l'étendue de l'impact.

Une matrice sera établie pour récapituler les impacts dans chaque alternative.

### **Détermination de l'importance d'un impact**

L'importance de l'impact est un indicateur de synthèse permettant de porter un jugement global sur l'impact que pourrait subir un élément environnemental suites aux différentes activités d'un projet. L'importance de l'impact est évaluée sur la base de la combinaison d'un indicateur de caractérisation de l'élément, soit la résistance de l'élément ainsi que deux indicateurs de caractérisation de l'impact lui-même, la perturbation et l'étendue de cette perturbation.

La résistance de l'élément environnemental exprime les difficultés posées à la réalisation du projet en fonction des inconvénients que le projet cause à cet élément. La perturbation de l'élément est un qualificatif qui permet d'évaluer l'intensité de l'impact. Cette intensité est évaluée sur la base du degré de perturbation de l'élément touché par le projet. L'étendue de l'impact permet d'évaluer la proportion de la population ou le domaine touché par l'impact. La corrélation établie entre chacun de ces indicateurs permet de déterminer l'importance des différents impacts et de les regrouper en quatre catégories, soient:

- Les impacts majeurs qui correspondent de façon générale à une altération profonde de la nature ou de l'utilisation d'un élément environnemental doté d'une résistance élevée et intéressant l'ensemble de la population ou une proportion importante de la population de la région du projet.
- Les impacts moyens qui correspondent à une altération partielle de la nature ou de l'utilisation d'un élément environnemental doté d'une résistance moyenne et intéressant une proportion de la population de la région du projet.
- Les impacts mineurs qui correspondent à une altération mineure de la nature ou de l'utilisation d'un élément environnemental doté d'une résistance moyenne ou faible et intéressant un groupe restreint d'individus.
- Les impacts mineurs à nuls qui correspondent à une altération mineure de la nature ou de l'utilisation d'un élément environnemental doté d'une résistance très faible et intéressant un groupe restreint d'individus

Par la suite l'impact est qualifié par deux autres variables:

- La durée de l'impact qui peut être longue, moyenne ou courte;
- L'impact résiduel: cette variable est déterminée par un classement de l'impact selon sa capacité d'être atténué complètement, en majeure partie ou partiellement par une mesure d'atténuation.

### **Détermination de la résistance d'un élément environnemental**

Le degré de résistance attribué à un élément environnemental reflète à la fois le niveau d'impact potentiel sur cet élément et la valeur qui est accordée à ce dernier. D'une façon générale, cette valeur est justifiée par l'analyste qui prend en considération la valeur accordée à l'élément par les spécialistes, la valeur accordée par l'équipe d'environnement impliqué directement dans l'analyse du projet et la valeur accordée par les publics concernés par le milieu touché.

### Le niveau d'impact

Dans cette méthode d'évaluation, l'en distingue trois niveaux d'impacts potentiels qui se définissent comme suit:

- Un impact est fort lorsqu'un élément environnemental est détruit ou fortement modifié par l'implantation du projet.
- Un impact est moyen lorsqu'un élément environnemental est altéré par l'implantation du projet. Cette altération diminue la qualité de l'élément sans pour autant mettre en cause son existence.
- Un impact est faible lorsqu'un élément environnemental est quelque peu modifié par l'implantation du projet.

### Valeur accordée à un élément environnemental

On distingue cinq niveaux de valeur définis comme suit:

La valeur de l'élément est légale ou absolue lorsqu'il est protégé ou en voie de l'être par une loi qui y est interdit ou contrôle rigoureusement l'implantation du projet, ou lorsqu'il est très difficile d'obtenir des autorisations gouvernementales pour y implanter le projet.

- La valeur de l'élément est forte lorsqu'il présente des caractéristiques exceptionnelles dont la conservation ou la protection représente un sujet de préoccupation sans faire l'objet d'un consensus général.
- La valeur de l'élément est moyenne lorsqu'il présente des caractéristiques dont la conservation ou la protection représente un sujet de préoccupation sans faire l'objet d'un consensus général.
- La valeur de l'élément est faible lorsque sa conservation ou sa protection est l'objet de faible préoccupation.
- La valeur de l'élément est très faible lorsque sa conservation ou sa protection n'est pas l'objet de préoccupation de la part du public ou des spécialistes.

### Différents degrés de résistance d'un élément

La combinaison de trois niveaux d'impact et de cinq degrés de valeur de l'élément, permet d'obtenir six degrés de résistance:

- La contrainte ou résistance absolue réfère à un élément protégé par une loi de sorte que cet élément doit être absolument évité.
- La résistance très forte réfère à un élément qui ne peut être touché qu'en cas d'extrême nécessité.
- La résistance forte réfère à un élément à éviter dans la mesure du possible en raison de l'importance qui lui confère sa valeur ou sa fragilité.
- La résistance moyenne réfère à un élément qui peut, avec certaines réserves sur le plan environnemental, être retenu pour l'implantation du projet.
- La résistance faible réfère à un élément qui peut être touché tout en considérant des restrictions environnementales.
- La résistance très faible réfère à un élément qui peut être touché sans considération des restrictions environnementales.

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer le croisement entre les trois niveaux d'impact et les cinq niveaux de valeur.

Degré de résistance d'un élément de l'environnement

	Valeur de l'élément de l'environnement				
IMPACT	Légale	Forte	Moyenne	Faible	Très faible
FORT	Contrainte	Très forte	Forte	Moyenne	Faible
MOYEN	Contrainte	Forte	Moyenne	Faible	Très faible
FAIBLE	Contrainte	Moyenne	Faible	Faible	Très faible

#### **Détermination du degré de perturbation de l'élément environnemental**

Le degré de perturbation réfère à l'ampleur des modifications affectant la dynamique interne et la fonction de l'élément touché par le projet. Les modifications à sa dynamique interne sont évaluées en fonction de l'atteinte à son intégrité dans son milieu et de son niveau de vulnérabilité suite à l'implantation du projet. Ces modifications peuvent être accompagnées d'une altération de la fonction de l'élément, évaluée en regard de sa qualité de support pour diverses activités humaines ou pour la production des espèces fauniques et floristiques. Toutefois, l'on distingue trois niveaux de perturbation:

- Perturbation forte lorsque l'impact met en cause l'intégrité de l'élément environnemental touché, altère fortement sa qualité ou restreint son utilisation de façon significative.
- Perturbation moyenne lorsque l'impact réduit quelque peu l'utilisation, la qualité ou l'intégrité de l'élément environnemental.
- Perturbation faible lorsque l'impact n'apporte pas de modification perceptible de l'intégrité ou de la qualité de l'élément environnemental.

#### **Détermination l'étendue de l'impact**

L'étendue correspond à la portée ou au rayonnement spatial de l'impact dans la région du projet. Elle est évaluée en fonction de la proportion de la population qui sera touchée par les modifications subies par un élément environnemental suite à l'implantation du projet. On distingue trois niveaux de l'étendue de l'impact:

- Etendue régionale lorsque l'impact sera ressenti par l'ensemble de la population de la région ou par une proportion importante de cette population.
- Etendue locale lorsque l'impact sera ressenti par une proportion limitée de la population de la région du projet.
- Etendue ponctuelle lorsque l'impact sera ressenti par un groupe restreint d'individus.

#### **Détermination de la certitude de l'impact**

A ce niveau, le degré de la certitude d'un impact doit être apprécié. On distingue trois degrés de certitudes:

- Un impact est certain lorsque suite à son analyse l'on est sur qu'il y aura lieu.
- Un impact est probable lorsque suite à son analyse l'on est peu sur qu'il aura lieu.

Un impact est peu probable lorsque suite à son analyse l'on est pas sur qu'il y aura lieu